



**Sainte Rose  
du Nord**

## AVIS PUBLIC

### **Adoption du Règlement 351-2024 sur les modalités de paiement de taxes municipales**

Lors de la séance tenue le 13 janvier 2025, le conseil municipal de Sainte-Rose-du-Nord a adopté le Règlement 351-2024 sur les modalités de paiement de taxes municipales.

Ce règlement modifie le Règlement 211-2010 sur le même sujet.

Il modifie l'écart entre les quatre paiements égaux prévus pour payer les taxes municipales de Sainte-Rose-du-Nord et créé une nouvelle taxe de services pour le traitement des eaux usées.

Ce règlement peut être consulté aux bureaux de la Municipalité, 126 de la Descente-des-Femmes, de même que sur le site internet de la Municipalité.

Ce règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

Donné à Sainte-Rose-du-Nord ce 15ième jour de janvier 2025.

Eric Emond  
Directeur général et greffier-trésorier



**Sainte Rose  
du Nord**

Certificat de publication

Je soussigné, Eric Emond, directeur général et greffier-trésorier, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint sur le site Internet de la Municipalité, le mercredi 15 janvier 2025 et affiché sur le babillard à l'édifice municipal.

Le directeur général et greffier-trésorier,

Eric Emond